



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER**

**DU 26 SEPTEMBRE 2015**

**AU BOURG**

Le Maire introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants et aux autres habitants de la commune. Il présente les élus l'accompagnant : Anne MARECHAL, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des associations et de la culture, Denez DUIGOU, adjoint en charge de l'urbanisme, David ROSSIGNOL, adjoint aux travaux et à l'assainissement ; Jérôme LE BIGAUT, adjoint en charge des finances et des sports, Yannick PERON, adjoint en charge de l'environnement, de la citoyenneté et de la sécurité, Marie Hélène LE BOURVELLEC, adjointe aux affaires sociales; Annaïg GUIDOLLET, conseillère municipale.

Présent également : Lionel RUNAVOT, Responsable du pôle technique.

Cette réunion est aussi l'occasion de présenter les projets en cours et à venir.

Il rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques : chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Le Maire rappelle les nouvelles contraintes budgétaires qui pèsent sur les Collectivités Territoriales. Chacun voudrait avoir dans son quartier des aménagements pour ralentir la vitesse, des panneaux, des enfouissements de réseaux mais ce n'est pas possible. Un schéma de circulation a été établi et a défini des priorités. Ce sont ces dernières uniquement qui sont susceptibles d'être mises en œuvre.

Une nouveauté depuis 2014, la mise en place de référents de quartier. Pour le bourg il s'agit de : Mme DUPUIS, Arnaud BOUGOT (excusé), Jérôme LE BIGAUT et Christian MONNIER.

## 1 - QUESTIONS POSEES EN 2014

QUESTIONS	REPONSES
<b>Rue St Jacques : Stationnement gênant et 20 km/h non respecté.</b>	La zone 20km/h sera pérennisée très prochainement par la réalisation d'aménagements plus durables et la création de nouvelles chicanes temporaires pour étude
<b>Cédez-le-passage rue de Lannevain : demande pour le décaler</b>	Le stationnement est privé et ne permet pas de décaler le STOP
<b>Circulation travaux route de Moëlan</b>	Pas de conséquence
<b>Rue de Lanmeur - Bourg</b>	Difficulté pour aller à pied le long de la Départementale. Une solution a été trouvée par la création d'un chemin derrière les jardins familiaux.
<b>Rue de Lanmeur ; manque un panneau.</b>	Fait
<b>Rue de Lanmeur : inefficacité des ilots</b>	Ces dispositifs ont été réalisés de cette manière du fait des passages des engins des agriculteurs
<b>ZAC des Hauts de Sénéchal</b>	Un commissaire enquêteur a été nommé pour une enquête publique fin octobre
<b>Embranchement de la rue de Quillien et de Penallée</b>	Consultation des entreprises en cours. Rond-point en 2016
<b>Propreté des trottoirs rue Pierre JACOB et Information sur le bien vivre ensemble</b>	Entretien à la charge des propriétaires : ce sera le sujet du prochain Soyons Chics Soyons Citoyens (déjections canines)
<b>Problème de distribution du Kloar Infos</b>	Changement de distributeur : à priori cela se passe mieux. 100 exemplaires en plus de distribués.
<b>Kerabus : vitesse excessive ; 70 km/h jusqu'à Gare la Forêt ?</b>	Un courrier conjoint entre les maires de Quimperlé et Clohars-Carnoët a été envoyé

	à la Présidente de Conseil Départementale mais il y a peu d'espoir
<b>Eclairage Public : est-il possible d'augmenter la durée le soir ?</b>	Difficile de contenter tout le monde, mais il s'agit d'une mesure permettant des économies d'énergies et donc financières
<b>Ordures Ménagères</b>	Gestion Cocopaq. En général le suivi est bien fait. Il ne faut pas hésiter à écrire car ils interviennent. La déchèterie de Kersalut a ouvert et cela rend les choses plus simples.
<b>Stationnement gênant rue de Keranguen</b>	Il s'agit du véhicule d'un professionnel de santé qui peut avoir besoin de partir en urgence.

## 2 - QUESTIONS POSEES EN 2015

<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
<p><b>Présentation du projet Place de l'église</b></p> <p><b>Questions : Si la chaussée est rétrécie, pourra-t-on se croiser ?</b></p> <p><b>Des arbres seront positionnés sur la route</b></p>	<p>David ROSSIGNOL rappelle que, contrairement à ce qui a été dit lors du dernier conseil municipal, il y a bien eu concertation par la réunion de trois ateliers thématiques auxquels les élus n'ont pas participé + réunion publique. Il présente le projet « place de l'église » et précise que la seule intervention des élus après la réunion publique a été, sur le conseil du bureau d'études qui accompagne la commune, de supprimer les murets pour que l'ensemble soit au même niveau et qu'il n'y ait plus d'obstacle. Ensuite une présentation de ce qui est projeté sur la place Nava est faite avec une perspective des travaux en 2018/2019.</p> <p>Oui. Les normes existent dans ce domaine et sont respectées.</p>

<p><b>de Moëlan. Les engins agricoles touchent les arbres</b></p> <p><b>La sortie de l'école risque de poser problème car il n'y en a qu'une.</b></p> <p><b>Les parkings seront en zone blanche ou bleue ?</b></p>	<p>Il faudra effectivement y réfléchir mais il s'agit de sujets qui seront fastigiés.</p> <p>La place Nava fera l'objet d'une concertation et n'est pas l'objet de la présente réunion mais ce problème sera certainement débattu.</p> <p>Cela n'est pas défini à ce jour mais il faut rappeler l'objet des zones bleues qui est de permettre un turn over notamment pour les commerces. A priori il faudra laisser en zone blanche sauf si on constate des voitures ventouses.</p> <p>David ROSSIGNOL aborde le sujet de la suppression des toilettes publiques car elles avaient fait leur temps et perturbaient la réflexion globale.</p> <p>Le coût de remplacement est d'environ 50 000 € et actuellement il n'est pas souhaitable de dépenser cette somme alors que des projets d'extension de la salle de sports et de création de l'espace Musique Danse Ludothèque pourraient les recevoir. Dans l'attente, les jours d'ouverture les toilettes de la Mairie sont accessibles et seront signalés. Nous allons travailler au positionnement de cet équipement.</p>
<p><b>Mur de la propriété ROUAT gêne la visibilité</b></p>	<p>Pas d'alignement possible. La solution a été d'inverser la priorité par un cédez-le-passage mais nous n'avons pas de solution pour sécuriser plus. Nous sommes preneurs d'une autre solution en dehors du réaménagement complet de la voirie qui sera effectivement à réaliser. Il faudra regarder de nouveau la proposition de M.MONNIER</p>
<p><b>Barrières rue du Hirger sont oubliées après le marché</b></p>	<p>C'est noté. Un rappel sera fait aux agents du Pôle Technique</p>

<p>Marches sur le trottoir rue de Lannevain</p>	<p>Ce problème ne pourra être traité que lors du réaménagement de la voie. Dans l'attente il faudrait élargir le trottoir ce qui supprimerait des places de stationnement. Nous irons voir.</p>
<p>Rue Pierre Jacob regard d'eau pluviale dans lequel poussent des plantes au n°20</p>	<p>Nous irons voir.</p>
<p>Identité bretonne du nouvel aménagement (peinture de l'église par BUFFET) et contradiction entre environnement et nombre de places en plus.</p>	<p>Il a fallu trouver un compromis. Bien sûr cet espace aurait pu être un parc public. Mais nous souhaitons préserver les commerces et il faut que les personnes puissent stationner pour conforter ces équipements. Cet espace sera pour autant paysager.</p> <p>Sur l'identité, nous n'avons pas de recommandations exigeant de mettre des linteaux en pierre ou des constructions en pierre. Par contre dans la réhabilitation de l'ancien nous avons des prescriptions de l'ABF et nous le faisons. Nous avons mis en place l'AVAP sur les trois secteurs de la commune. Concernant les aménagements de la place de l'église, l'ABF a été contacté, il s'est déplacé et a donné son avis.</p>
<p>Rue Pierre Jacob 7 maisons ne sont pas raccordées</p>	<p>Nous irons voir.</p>
<p>Boite à crottes dans le bourg</p>	<p>Ce dispositif et son suivi ont un coût. Ce n'est pas prévu ; les propriétaires peuvent très bien partir de chez eux avec leur propre sac.</p>
<p>Rue de Lanmeur : vitesse et circulation de plus en dense et manque de visibilité des voitures venant de la route de la Forêt.  Rue de Lorient également.</p>	<p>Cette rue est plate et ne peut pas être busée sur sa totalité.</p> <p>Les chicanes initialement prévues ont été rabotées pour permettre le passage des engins agricoles.</p> <p>Les plateaux ne doivent être installés que dans les entrées de bourg mais route de</p>

	<p>Lorient ce n'est pas possible car il s'agit d'une voirie départementale hors agglomération. Il faudrait déplacer le panneau d'entrée d'agglomération mais cela augmente le linéaire de voirie à entretenir. Il est envisagé de le faire dans les prochaines années mais pas en 2016.</p> <p>Nous allons regarder la possibilité de surmonter de 10 cms les chicanes de la route de Lanmeur en lien avec les agriculteurs et la possibilité de mettre un miroir à l'intersection avec la route de la Forêt.</p>
<u>Chemin de la perche</u> : le croisement des véhicules n'est pas possible or les jours de marché il s'agit de la déviation à emprunter	Nous allons mettre les panneaux.
Voiture sur le trottoir rue de Keranguen : n'est-il pas possible de lui réserver une place en face	Nous allons l'étudier
Quel est le devenir de la rue de Cornouaille dans la ZAC	Une enquête publique va être lancée. Rien ne dit que cette voie sera piétonne, ou utilisable par les véhicules
Propreté des espaces containers OM	Ce sera signalé à la Cocopaq
ZAC des Hauts de Sénéchal : sera-t-il possible de réaliser en deux phases les travaux pour permettre aux agriculteurs de continuer à exploiter les terres ?	Les travaux sont prévus en trois phases. Les agriculteurs seront associés aux travaux.
Signalétique salle des fêtes les jours de marché	Nous allons regarder.
Sécurité de la halle à poissons rue du Presbytère	Les aménagements feront ralentir les véhicules. Il n'est pas prévu de la déplacer. Elle sera réaménagée.
Stop sur le lotissement de Kerguéguen	Nous irons voir.
Il existe deux Kerandoze : Doëlan et Le Hirguer ce qui pose des problèmes en terme	M. DUIGOU prendra contact avec la

de secours	personne
Zone 30 du bourg : seul panneau présent route de Quimperlé	Effectivement. Il reste ceux des autres routes à installer.
Zone 20 Rue St Jacques	Nous allons pérenniser le principe car nous constatons qu'il y a moins de véhicules et que les piétons commencent à marcher sur la route, ce qui va dans le bon sens. Des travaux de réfection du réseau d'eaux usées sont à prévoir dans le cadre de la ZAC, donc nous ne ferons pas de gros aménagements pour l'instant. Il faut que l'on contraigne les véhicules. Nous avons mandaté les services du Conseil Départemental pour nous assister. Une réunion est programmée le 6 octobre prochain.

Le Maire invite les participants à prendre le verre de l'amitié et à se rendre à la soirée Garages qui se déroule rue St Jacques et Keranguen.